

Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

Caractéristiques de la zone de baignade



Plage surveillée



Accès handicapé



Promenade équestre interdite du 15 juin au 15 septembre



Équipements sanitaires



Divagation des chiens interdite du 15 juin au 15 septembre

ARS Point de prélèvement ARS

Cours d'eau

Poste de secours

Camping

Poste de refoulement des eaux usées

Poste avec trop-plein vers le milieu naturel

L'ensemble des postes de refoulement ne figure pas sur la carte.

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

Actions et mesures de gestion

→ Actions curatives

- Mener à terme l'opération engagée sur le contrôle des branchements sur la partie privée.
 - Mener à terme le diagnostic des installations d'assainissement non collectif.
- Finaliser la vérification des contrôles de conformité des branchements dans les zones récemment assainies.
 - Faire en sorte que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée.
 - Créer un système d'assainissement collectif (station + réseaux) sur la commune de SAINT-PIERRE LANGERS.
 - Effectuer des inspections télévisuelles avant tout dans les secteurs prioritaires.
 - Faire un bilan sur le poste présentant le plus fort niveau de criticité.

→ Actions préventives

- Poursuivre les travaux d'aménagement de rivières.
 - Poursuivre la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion.
- Mettre en place une gestion patrimoniale des équipements de collecte.
 - Suivre le niveau de contamination des talus et des haies pour limiter l'érosion.
 - Entretenir régulièrement les installations des aires de camping-car.
 - Planter un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité de l'exutoire du Crapeux et du Thar.
 - Sensibiliser les usagers pour éviter les comportements non respectueux de l'environnement.
 - Pérenniser la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement ou de fortes pluies.

Recommandations

Éviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

À la mairie
2 place de la Mairie
50740 CAROLLES
Tél : 02.33.61.86.75

Sur internet

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr

Le suivi de la qualité et son historique

